

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/17-CF
mars 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 3 sur les limites maximales pour le méthylmercure dans certaines espèces de poissons et plan d'échantillonnage associé et demande d'observations sur des questions connexes supplémentaires**
- DATE LIMITE:** 25 avril 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/CF 22/15/8, qui est disponible sur la page web de la quinzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur les limites maximales pour le méthylmercure dans l'hoplostète orange et l'abadèche rosé telles qu'elles sont présentées au paragraphe 42a du document CX/CF 22/15/8 et leur disponibilité à être avancées pour l'adoption finale, et sur les recommandations supplémentaires figurant au paragraphe 42 (b-d), *en tenant compte des considérations faites pour les limites maximales pour l'hoplostète orange et l'abadèche rose, la légine australe, la méthode d'échantillonnage et les mesures de gestion des risques, décrites aux paragraphes 24-41, et les données/informations présentées dans les annexes I, II et III du document CX/CF 22/15/8, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.*

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
4. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Des directives supplémentaires, y compris les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#) ainsi que le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
6. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=15>